

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2012

À cette assemblée extraordinaire tenue le 19 novembre 2012 à 19h30 et dûment convoquée selon la loi sont présents, Monsieur le Maire Dominic Tessier Perry, Madame la Conseillère Stéphanie Dusablon (arrivée : 19h40), Messieurs les Conseillers Michel Trottier, Martin Denis, et Yan Laganière tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Madame la conseillère Danielle D. DuSablon ainsi que monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville sont absents.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 19h30.

2012-11-19-272

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Denis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que mentionné dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE

DISCOURS DU MAIRE

Discours présenté par Monsieur le Maire Dominic Tessier Perry sur la situation financière de la municipalité de Saint-Casimir, lors d'une séance extraordinaire tenue le lundi 19 novembre 2012 à 19h30.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Mesdames et Messieurs,

Tel que demandé par l'article 955 du code municipal, je me dois de vous faire rapport sur la situation financière de la municipalité dans lequel seront traités les derniers états financiers, le dernier rapport du vérificateur et le programme triennal d'immobilisation.

Les états financiers de la municipalité de Saint-Casimir au 31 décembre 2011, démontrent des recettes de 1 887 070 \$ et des dépenses de 1 823 857\$ pour un surplus de l'exercice de 63 213\$.

Les états financiers ont été préparés par la firme comptable Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas et Lanouette, dont vous trouverez copie en annexe. Les derniers rapports du vérificateur sont également joints à ce

discours.

Pour l'année en cours, la municipalité a un budget de 1 832 232\$.

VOIRIE LOCALE (AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL)

Cette année, nous avons investi dans la construction d'une nouvelle rue afin d'augmenter le nombre de terrains disponibles pour la construction de résidences dans la municipalité. C'est la compagnie Pax Excavation de St-Raymond qui a obtenu le contrat pour un montant de 491 989\$.

Pour la troisième année consécutive, les Entreprises céréalières DBY de St-Maurice feront le déneigement de nos chemins cet hiver. Le montant affecté à cette dépense est de 118 000\$ plus taxe en plus de la "clause pétrole" si applicable.

Plusieurs réparations mineures ont aussi été réalisées un peu partout sur le territoire.

AQUEDUC :

Au niveau de l'aqueduc de St-Casimir, un simple petit rappel qu'une somme de 259 333\$ a été investie dans le secteur de St-Thuribe afin de changer les conduites d'eau qui nous appartiennent. Nous avons ainsi profité de leurs travaux d'assainissement pour nos travaux et ainsi partager les coûts. Les derniers paiements ont eu lieu cette année.

Nous sommes aussi en attente d'un rapport d'inspection sur notre barrage qui accumule notre eau. Le coût de ce mandat est de 22 500\$. Nous serons ainsi en mesure de connaître les actions à poser dans le futur pour protéger notre équipement.

Pour ce qui est de l'aqueduc du Pied de La Montagne, les résultats des essais de l'osmose démontrent bien que nous pouvons "produire" de l'eau de qualité avec une telle machine. La firme Dessau a été mandatée pour effectuer les documents préliminaires nous permettant d'aller en appel d'offres pour les plans et devis. Ce travail aura coûté 14 757\$ taxes incluses.

Je ne vous cacherai pas que dans ce dossier, les règles et orientations des ministères font en sorte que l'on se retrouve très souvent dans des situations où l'on nous propose la « Cadillac » des solutions avec les coûts inhérents à ces produits haut de gamme. Cependant, le petit nombre d'abonné sur ce réseau fait en sorte qu'il est pratiquement impossible de réaliser ces solutions, le coût du service d'aqueduc deviendrait vraiment trop dispendieux. Nous devons donc être imaginatifs et réalistes dans nos choix.

INCENDIE :

Rien de spécial à signaler du côté des incendies, si ce n'est que nous avons une merveilleuse brigade toujours disponible à servir la communauté.

RÉGIE RÉGIONALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF :

Pour l'année 2013, nous verserons 157 435\$ pour la collecte et le traitement de nos matières résiduelles incluant 25 006\$ pour la vidange et le traitement des boues de fosses septiques. Un service supplémentaire sera pris en charge par la Régie, soit la collecte et le traitement des matières organiques. A partir du mois de mai 2013, si tout va comme prévu, un troisième bac sera ramassé en alternance avec la récupération et les déchets. Il est bon de mentionner qu'avec les chiffres soumis par la Régie lors du budget, il n'y aura pas d'augmentation de quote-part pour la municipalité pour l'année à venir.

SÛRETÉ DU QUÉBEC :

Les coûts pour les services de police en 2013 seront de 82 272\$ pour notre municipalité soit une augmentation de 13 922\$ par rapport à l'an dernier due à l'augmentation du rôle d'évaluation déposé l'an dernier, ainsi que le coût moyen d'un policier au Québec.

BIBLIOTHÈQUE JEAN-CHARLES MAGNAN :

Encore cette année, la bibliothèque municipale a été un lieu de rassemblement très apprécié des usagés.

Nous continuons à acheter des volumes afin d'offrir à la population un choix des plus variés.

Merci à l'équipe qui anime ce lieu.

Les heures d'ouverture sont les mardis de 13 h 30 à 15 h 30, les jeudis de 18 h 30 à 20 h 30 et les samedis de 10h00 à 12h00.

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT :

On ne peut passer sous silence le succès et la reconnaissance que les membres du Comité d'embellissement apportent à la Municipalité au niveau régional. Le prix "Coup de Cœur" nous a été décerné dans la catégorie aménagements publics au Gala de la Route des fleurs. Félicitations et merci de faire rayonner la municipalité.

LOISIRS :

Les dirigeants municipaux ont décidé d'amorcer une mise à niveau des équipements de loisirs. Ainsi une somme de 100 962\$ a été investie pour la construction d'une patinoire permanente uniquement. Le toit prévu initialement avait une trop grosse incidence sur le compte de taxes.

L'an prochain se serait au terrain de balle de subir un rajeunissement si les finances le permettent.

La municipalité travaille présentement à mettre en marche la Politique Familiale Municipale / Municipalité Amie des Aînés. Restez à l'écoute des

invitations qui vous sont lancées par le comité mis en place. C'est une bonne façon de contribuer à l'essor de la municipalité et à notre bien-être.

LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS DE 25 000\$ ET PLUS :

Nom de la compagnie	Montant	Objet
Promutuel Portneuf-Champlain	34 963\$	Assurances de la municipalité
PAX Excavation inc.	491 989\$	Infrastructures de la rue des Moissons
Installations Agora inc.	43 392\$	Achat de bandes de patinoire

LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000\$ TOTALISANT PLUS DE 25 000\$

Nom de la compagnie	Montant	Objet
134619 Canada inc / Albert Tessier	19 000\$	Excavation site de la patinoire
134619 Canada inc / Albert Tessier	9 365\$	Déneigement et réparation du réseau routier
SNC Lavalin	20 000\$	Surveillance du chantier de la rue des Moissons
SNC Lavalin	7 000\$	Assistance technique pour le projet de la rue des Moissons
Construction & Pavage Portneuf	24 841\$	Pose d'asphalte sur le site de la patinoire
Construction & Pavage Portneuf	4 354\$	Achat d'asphalte pour l'entretien du réseau routier

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS :

Année	Projet	Montant	Financement
2013	Eau (AQPM)	1 500 000\$	TECQ et règlement d'emprunt
2013	Côte limite St-Alban	70 000\$	Budget
2014	-	-	-
2015	Rue des Moissons /2 ^e phase	800 000\$	Vente des terrains et règlement d'emprunt

TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX :

Je dois vous informer, selon l'article 11, de la Loi sur le traitement des élus et du Règlement municipal #04-2002, des sommes perçues par les conseillers et le maire.

Chacun des conseillers reçoit la somme de 3 716.40\$ répartie ainsi; 2 493.96\$ imposable et 1 246.92\$ non imposable, le maire reçoit 11 222.04\$ annuellement soit 7 481.40\$ imposable et 3 740.64\$ non imposable.

Le maire a reçu une somme de 1 957.36\$ de salaire et 978.77\$ d'allocation

non imposable pour les réunions tenues à la M.R.C. de Portneuf du 1^{er} janvier au 31 octobre dernier.

Pour ce qui est de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, le maire a reçu une somme de 2 035.78\$ en salaire et 1 017.83\$ en allocation non imposable.

Enfin, je tiens à remercier les bénévoles, les citoyens, les employés et les membres du Conseil; la municipalité ne pourrait aller de l'avant sans l'implication de tous.

Dominic Tessier Perry, maire

2012-11-19-273

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La levée de l'assemblée est proposée par Madame la conseillère Stéphanie Dusablon à 19h45.

René Savard
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Dominic Tessier Perry
Maire